

**Dossier de candidature - Période de
césure Année universitaire : 2026-2027**

Nom : / Prénom :

**A remettre complet à la Direction de l'Orientation et l'Insertion Professionnelle
ou à cesure@univ-orleans.fr selon les dates précisées ci-dessous**

Seuls les étudiants régulièrement inscrits peuvent déposer un dossier.

La période de césure est accordée par le Président de l'Université, sur avis de la commission césure. Cette dernière s'appuie sur l'avis du responsable de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit au moment de sa candidature.

Période de césure au titre de/du :

- Année universitaire 2026-2027
- 1^{er} semestre de l'année universitaire 2026-2027
- 2^{ème} semestre de l'année universitaire 2026-2027

=> Dates butoirs de dépôt du dossier : le 5 juin 2026 - 12h (1^{ère} campagne) ou le 15 juillet 2026 - 12h (2^{ème} campagne) ou 20 novembre 2026 (3^{ème} campagne)

Espace réservé à l'administration :

Date de dépôt du dossier :

- Dossier complet
- Dossier incomplet à la date butoir fixée dans le calendrier universitaire

Pièces manquantes (Un délai supplémentaire d'une semaine est donné pour remettre les pièces manquantes au dossier) :

.....
.....
.....

Remarques :

.....
.....

Vous

Adresse : CP : Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail universitaire :

N° étudiant :

Nationalité :

Formation suivie au moment de la candidature (Ex. L3 Histoire) :

Formation envisagée pendant la période de césure (préciser s'il y a une poursuite d'études dans un autre établissement) :

Etes-vous boursier sur critères sociaux ? oui non

Dans l'affirmative, durant la totalité de votre période de césure, vous pouvez demander à conserver votre droit à bourse ou demander à interrompre votre droit à bourse. Si vous conservez votre droit à bourse, celui-ci sera décompté du nombre total de droits à bourse ouvert au titre de chaque cursus.

Je souhaite maintenir mon droit à bourse Je souhaite interrompre mon droit à bourse

Votre projet de césure

Nature de la période de césure :

- Suivi d'une autre formation Salariat
 Entrepreneurat (*dans le cadre du dispositif PEPITE*) Bénévolat
 Service civique Volontariat (précisez) :

Stage (Dans le respect de la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 sur les stages et de son décret du décret du 27 novembre 2014 ; de l'article 20 de la loi n°2020-1674 de programmation de la recherche et du décret 2021-1154 du 3 septembre 2021 pris en application des articles L. 124-1-1 et L. 124-3 du code de l'éducation)

Lieu de la césure :

- En France A l'étranger (précisez) :

Organisme d'accueil :

Nom de l'organisme :

Coordonnées :

Référent : N° de téléphone :

Adresse mail :

Partie pédagogique

1. Partie à remplir par le responsable de mention de l'année universitaire dans laquelle vous êtes inscrit au moment du dépôt du dossier de candidature

Pour connaître les coordonnées de votre responsable de mention, nous vous invitons à vous rapprocher de la scolarité de votre composante de rattachement.

Nom du responsable pédagogique de mention :

Coordonnées du responsable pédagogique de mention (adresse mail) :
.....

1) Le projet de césure de l'étudiant est construit et structuré :

Pas du tout d'accord Plutôt pas d'accord D'accord Tout à fait d'accord

2) L'étudiant démontre une motivation particulière pour réaliser ce projet de césure :

Pas du tout d'accord Plutôt pas d'accord D'accord Tout à fait d'accord

3) Le projet de césure constitue une plus-value dans le cadre du projet professionnel et/ou personnel de l'étudiant :

Pas du tout d'accord Plutôt pas d'accord D'accord Tout à fait d'accord

4) Le projet de césure est en lien avec la formation actuelle de l'étudiant : Oui Non

Si réponse négative, noter ci-dessous votre réflexion sur le projet éventuel de réorientation
.....
.....

5) Le projet de césure est en lien avec un projet de réorientation de l'étudiant à l'issue de la période de césure : Oui Non

Commentaire :
.....
.....

Date / Signature du responsable pédagogique de mention :

2. Partie à remplir par le référent pédagogique qui vous accompagnera pendant votre période de césure :

Nom de l'encadrant pendant la période de césure :

Composante ou service de l'université d'Orléans de l'encadrant :

Coordonnées de l'encadrant :
.....

Modalités de l'accompagnement (celles-ci seront reportées au contrat d'engagement) :

1) Modalités d'encadrement et d'accompagnement de l'étudiant durant la période de césure :
.....
.....

2) Modalités d'évaluation de la période de césure (celles-ci seront reportées au contrat d'engagement) :
.....
.....

Date / signature du référent pédagogique :

Partie Relations Internationales

Votre projet de césure a lieu à l'étranger : vous devez recueillir préalablement au dépôt de votre dossier de candidature, l'avis de la Direction des Relations Internationales (DRI). Cet avis porte sur les préconisations du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères sur les zones à risques.

Nom de la personne ayant suivi le dossier :

Pays concerné(s) par le projet de césure :

Préconisation de la **Direction des Relations Internationales** concernant le projet de césure de l'étudiant :

Favorable (L'avis favorable délivré par la DRI pourra être suspendu en cas de changement grave de situation dans le pays d'accueil entre la date d'émission de l'avis et la date prévue de départ de l'étudiant.)

Défavorable

Précisez le(s) motif(s) :

.....

.....

Date / Signature / Cachet DRI :

Pièces constitutives du dossier de candidature

Le présent dossier de candidature

Description du projet et des motivations de l'étudiant pour réaliser une césure.

Ce document de 2 pages maximum devra aborder les points suivants :

- Objectifs visés par la césure
- Articulation avec le projet universitaire et/ou professionnel de l'étudiant
- Planning prévisionnel
- Contacts pris, etc.

Un document attestant le projet (promesse de contrat, lettre d'engagement, etc.)

Un curriculum vitae détaillé (1 page maximum)

Je certifie l'exactitude des éléments indiqués ci-dessus

Pour les étudiants hors Université d'Orléans en 2025-2026 : copie du certificat de scolarité 2025-2026

Je certifie avoir pris connaissance du dispositif césure applicable à l'Université d'Orléans (voté par la CFVU du 7 avril 2026) <http://www.univ-orleans.fr/Cesure>

A Orléans, le

Signature de l'étudiant(e)